



Enseignement privé
sous-contrat de Bretagne



Mon année 2020-2021

Bienvenue dans l'enseignement !

La FEP-CFDT Bretagne vous présente ici les grandes étapes de votre année de stagiaire.




Cette année sera avant tout celle de l'évaluation de vos compétences, savoir-faire et savoir-être en tant qu'enseignant.

Vos évaluateurs :

- Votre tuteur
- Votre tuteur référent/terrain
- Isfec et formateurs
- Chef(s) d'établissement
- Inspecteur (si visite)

Dans ce livret, vous trouverez les éléments essentiels à la réussite de cette année-clé, ainsi que des conseils pratiques.

Les représentants syndicaux sont comme vous des enseignants.
N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !

 Page Facebook : [fepcfdtbretagne](https://www.facebook.com/fepcfdtbretagne)
Site Internet : [fepcfdt-bretagne.bzh](https://www.fepcfdt-bretagne.bzh)

Vos messageries professionnelles !

I-professionnel Rennes : vous donne accès à votre dossier administratif, CV, guides, carrière, contact avec votre gestionnaire.

Pour y accéder :

1. taper "i-professionnel Rennes" dans votre moteur de recherche
2. entrer votre compte utilisateur : 1ère lettre de votre prénom et votre nom de famille (ou de jeune fille). Ex : jbieber
3. entrer votre NUMEN pour une 1ère connexion, puis modifier le mot de passe.

Votre seule adresse professionnelle est celle de l'académie de Rennes. Elle se présente ainsi : prenom.nom@ac-rennes.fr

Elle est, entre autres, indispensable pour :

- participer aux listes de diffusions des matières
- accéder à l'ENT du rectorat et ses nombreuses ressources
- accéder aux mails de votre employeur (visite IPR, accords congés, toute correspondance avec le rectorat ou le ministère)

Pour y accéder :

1. taper "webmail Rennes" dans votre moteur de recherche
2. entrer votre identifiant : votre prénom et nom, séparé d'un point
Ex.: jean-michel.blanquer@ac-rennes.fr
3. entrer votre mot de passe, le même que pour i-professionnel

Pourquoi privilégier cette adresse plutôt que l'adresse mail que l'école me fournit?

Eh bien parce que vous en gardez le contrôle : c'est votre mot de passe. C'est aussi l'adresse fournie par votre employeur : l'État.

La CNIL interdit la consultation de messagerie professionnelle sans accord préalable. Mais vous ne reconnaîtrez pas forcément une intrusion dans vos échanges.



Les paroles s'envolent, les écrits restent.... Vos courriels doivent toujours être **professionnels et pragmatiques, zéro sentiment, courts et pertinents**. Vérifiez systématiquement l'orthographe et la syntaxe. Quitte à écrire votre message et y revenir plus tard avant de l'expédier.

Septembre 2020 : c'est parti !

A la découverte de votre établissement ! Vous travaillez auprès d'une communauté éducative. Rencontrez l'ensemble des collègues, de toute matière, administratifs comme techniques !

Emploi du temps 2nd degré : s'abstenir d'être professeur principal, décliner la participation et a fortiori l'organisation de séjours pédagogiques. Vous percevez une heure de déplacement si vous travaillez sur 2 écoles de 2 communes différentes (2nd degré).

Clés et codes : à récupérer avant la rentrée !

Premiers cours (2nd degré) :

Nul besoin de signaler à vos élèves que vous êtes stagiaire. Préférez un cahier 24x32 pour vos élèves (feuilles collées sans découpage, ensemble demeure consultable lors des visites) que vous pouvez noter de temps à autre. Complétez le cahier de texte numérique dès la rentrée !



MEEF ou pas MEEF? Concours externes uniquement.

Si vous êtes déjà en possession d'un master 2 ou plus, vous n'avez pas d'obligation de compléter un MEEF2 (écriture d'un mémoire).

Défraiement de transport pour la formation:

Externe : 100 € par mois à partir d'octobre si votre établissement d'exercice n'est pas dans la même ville que celle de votre formation. Notez votre kilométrage/ conservez vos billets de train! (cf. mars)
Concours Internes : tout est à déclarer sur le site Gabriel.

INFO PRATIQUE DU MOIS : vos identifiants, essentiel !

NUMEN : _____
a. Webmail rectorat : _____@ac-rennes.fr
b. Iprofessionnel : _____ mdt identique sur a & b
Indice pour retrouver votre mot de passe : _____
Gabriel : _____ mdp : _____
Moodle : _____ mdp : _____
Cahier de texte : id: _____ mdp _____
Notes & bulletins: id: _____ mdp _____

Votre salaire ! Pour obtenir le traitement brut **annuel**, on utilise la formule suivante : indice nouveau majoré x valeur du point d'indice de la FP. Depuis le 1er février 2017, il s'élève à 56,2323 €.

Vous êtes rémunéré(e) à temps plein, dès septembre. Échelon 1, sauf si vous avez été suppléant(e) auparavant. Vous serez alors rémunéré(e) à l'indice atteint alors, jusqu'à reclassement (plus élevé).

Échelon classe normale	Ancienneté	Indice 2020
1	1 an	390
2	1 an	441
3	2 ans	448
4	2 ans	461
5	2,5 ans	476
6	3 (2 pour 30% des profs - PPCR*)	492
7	3 ans	519
8	3,5 (2,5 ans pour 30% des profs - PPCR*)	557
9	4 (PPCR-potentiel à la hors-classe *)	590
10	4	629
11	-	673

*PPCR : (p.8) : échelons 6, 8 & 9, vous serez évalué(e)s par IPR et CE. 30% des enseignants au national bénéficient alors d'un avancement accéléré (une bonification d'ancienneté d'un an).

Indemnité de résidence en fonction de la ville de votre école.

Zone 2 : ± 20 € : Agglomération brestoise & bassin de Lorient

Zone 3 : 0 € (partout ailleurs en Bretagne)

Vous avez un enfant ? 2,29 € de supplément

2 et plus ? : part fixe + variable. Supplément minimum de 73,79 €

S'ajoute l'ISOE (acronymes en p.8), part fixe et modulable

HSA & HSE (p.8 - 2nd degré). Veillez à ce que les HSE soient déclarées régulièrement par votre secrétariat

Mais où est donc mon bulletin de salaire ?! Sur l'ENSAP!

(Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public)

<https://ensap.gouv.fr>

Octobre 2020 : reclassement et absences

Toujours pas de tuteur ? Contactez-nous !

Visite médicale du travail : la seule de votre carrière.

Externe : un rendez-vous vous sera donné.

Interne : vous devez contacter un médecin agréé.

Reclassement. Il détermine l'échelon de départ de votre salaire, puis l'avancement dans le PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) :

- Services publics (coefficients appliqués)

NB : que vous n'ayez pas une rupture de 12 mois entre les contrats.

- Services de prof à l'étranger (compte jour pour jour, fiche du ministère des affaires étrangères à faire valider)
- LP : toute votre expérience professionnelle
- Tout y mettre : on ne sait jamais...

Le salaire est rétroactif à septembre 2020, perçu entre novembre et janvier suivant les années. Questions, soucis ? Contactez-nous !

Absences : elles doivent être justifiées, auprès de l'ISFEC ou de votre établissement suivant le jour. En cas d'arrêt maladie, n'expédiez à votre secrétaire d'établissement **que le volet 3**. Depuis janvier 2018, un jour de carence est appliqué à chaque arrêt maladie. Si c'est une absence prévisible et ponctuelle, vous pouvez négocier un déplacement de cours.

17 octobre au 2 novembre : Belles vacances de Toussaint ! (pour ceux qui suivent une formation au national, veillez à obtenir le remboursement de vos frais de déplacement).

INFO PRATIQUE DU MOIS: la visite de séance

Une visite se prépare comme une inspection.

- Documents utiles : progression annuelle, fiche séquence, tout document relatif à la séance visitée doit pouvoir être présenté. Préparez également un CV en y incluant vos projets pédagogiques les plus pertinents.

- Instaurez un rituel de début de cours avec vos élèves dès le début de l'année

- Demandez à installer une horloge au fond de la classe; ça vous aidera cours après cours à tenir votre timing... et les élèves qui se retournent pour vérifier l'heure est une bonne indication qu'il est temps de passer à une toute autre activité !



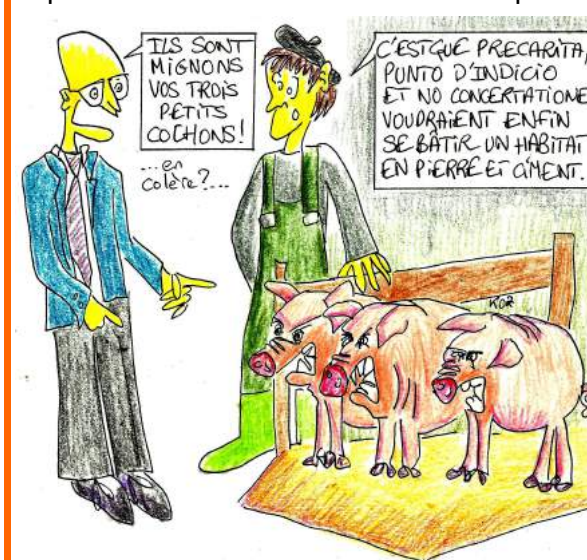
Moi, suis PEA (Professeur des Écoles Alternant) !

Vous avez 2 jours en classe et 2 journées dédiées aux cours auprès de l'ISFEC. Vous partagerez la classe avec un enseignant titulaire.

Vous aurez également un tuteur formateur, lui-même également enseignant que vous pourrez joindre par mail ou téléphone pour demander conseil. Cette personne viendra assister à vos cours 4 fois dans l'année. Vous aurez aussi deux visites d'un tuteur de l'ISFEC.



Concernant le mouvement (cf. premier poste une fois titulaire), le mouvement début au mois de mars par votre inscription sur le serveur académique. Vous indiquerez alors votre ordre de choix des quatre départements bretons. Vous ne serez pas nécessairement affecté dans



le département où vous aurez effectué votre stage. Vous serez alors averti de votre nomination sur un poste au courant du mois de juin. Une réunion vous sera proposée par la DDEC courant le mois de février.



A quoi ça sert un syndicat ? Qu'est-ce que la Fep-CFDT ?

Nos idées

L'équité entre l'enseignement public et l'enseignement privé sous-contrat.
Les conditions de travail : obtenir la prise en charge des risques psychosociaux dans les établissements.
La lutte contre les précarités :

l'augmentation de salaire, la résorption de la précarité (obtention d'un statut de titulaire remplaçant, augmentation des postes aux concours, préparations et formations). **La défense du métier** : défense de l'emploi, la reconversion et l'accompagnement en fin de carrière. La **CFDT** est la première organisation syndicale dans les secteurs privé et public. La **FEP-CFDT** accompagne l'ensemble des salariés au quotidien, à travers son réseau de correspondants dans chaque établissement. La **FEP-CFDT** Bretagne vous représente dans chacune des commissions, et soutient chacune de vos revendications. La **FEP-CFDT** est indépendante des institutions qu'elles soient confessionnelles ou laïques.

INFO PRATIQUE : vos représentants

Dans chaque établissement, des **délégués du personnel** vous écoutent et vous soutiennent en cas de soucis ou questions, tout particulièrement auprès de la direction de votre école et dans les relations avec l'ensemble de la communauté éducative.

Les **délégués syndicaux** sont des collègues qui s'investissent dans le décryptage des nouvelles lois, dans l'évolution des statuts, vous renseignent, vous écoutent. Adhérer à un syndicat, c'est se garantir un accès constant aux informations essentielles d'ordre administratif et politique, informations qui sont aussi importantes et différentes de celles communiquées par votre DDEC ou le rectorat. En cas de pépin sévère, vous avez accès à des conseils et une assistance juridique.

Notre conseil : **adhérez !** (bulletin en pages 13 & 14)

Dans chaque établissement, un tableau syndical est consultable. Le calendrier du mouvement y sera alors affiché.

A l'heure du café, restez informé(e)s !

Acronymes fréquents de l'EN (Éducation Nationale) et de l'enseignement privé sous-contrat :

AED : Assistant d'éducation	IEN : Inspecteur de l'Éducation Nationale (1er degré)
AESH : Accompagnant des élèves en situation de handicap (ex-AVS)	IMP : Indemnité de Mission Particulière
AP : Accompagnement personnalisé.	IPR : Inspecteur Pédagogique Régional
CAE : Conseil Académique de l'Emploi Académique (2 nd degré, Rennes)	LGT : Lycée Général et Technologique
CCMA : Commissions Consultative Mixte Académique (2 nd degré, Rennes)	LP : Lycée professionnel
CCMI : Commissions Consultative Mixte Interdépartementale (1er degré)	LPO : Lycée POLyvalent
CCMMEP : Comité Consultatif Ministériel des Maîtres de l'Enseignement Privé (Paris)	LSU : Livret Scolaire Unique (collège)
CE ou CDE : Chef D'Établissement	LVA & LVB & LVC : nouveaux sigles aberrants de la réforme Blanquer
CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues	MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées (lien AESH)
CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail	MEN : Ministère de l'Éducation Nationale
CPE : Conseiller Principal d'Education	NUMEN : Numéro Éducation Nationale
DDEC : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique	ORS : Obligation Réglementaire de Service
DGH : Dotation Globale Horaire	PAI : Projet d'Accueil Individualisé
DNB : Diplôme National du Brevet	PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé
DNL : Discipline non-linguistique	PE : Professeur des Écoles
DPEP : Division des Personnels des Établissements Privés, Rectorat	PP : Professeur Principal
E3C : Épreuves Communes de Contrôle Continu	PPCR : Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations
EDT : Emploi Du Temps	SEGPA : Sections d'Enseignement général et professionnel adapté
ETB : Établissement	ST2i : Sciences et Technologies de l'Industrie et du développement durable
ETLV : Enseignement Technologique en Langue Vivante	ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social
ENT : Environnement Numérique de Travail	STD2A : Sciences et Technologies du Design et des arts appliqués
EQP : Examen de Qualification Professionnelle	STHR : Sciences et Technologies de l'hôtellerie et de la Restauration
FEP- CFDT : Formations et Enseignement Privé	STL : Sciences et Technologies de Laboratoire
FP : Fonction Publique	STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
HSA : Heure Supplémentaire Année. Chaque semaine, rémunérée 9 mois de l'année, d'octobre à juin.	TAP : Temps d'Activités Péri-scolaires
HSE : Heure Supplémentaire Effective. Heures ponctuelles, 37,82 € brut	TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
DSDEN : Direction des Services Départementales de l'Éducation nationale (départemental, ex-IA)	TPE : Travaux Personnels Encadrés (lycée)
	ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
	VS : Ventilation des Services
	ISOE : Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves

Décembre 2020 : c'est les fêtes !

C'est le mois intense, début des vrais doutes et difficultés : ne vous isolez pas. L'enseignement est un travail d'équipe. Identifiez les interlocuteurs qui sauront vous apporter des réponses et vous rassurer. Et contactez-nous au besoin.

Conseils de classe :

Remplir les bulletins dans les délais ! Dans le cas d'élève pour qui les contrôles sont adaptés, vous devez indiquer cette adaptation dans votre appréciation afin de justifier sa moyenne.

Une absence à un conseil, ça arrive : donner vos commentaires au professeur principal de la classe



Début des visites de référents : c'est l'équivalent d'une visite d'IPR, et si elle se déroule bien, ce sera la seule de l'année. Brillez ! Préparez ce cours en équipe, c'est essentiel ! N'oubliez pas les documents supports, et de préparer votre timing de séance.

19 décembre au 4 janvier : Joyeuses fêtes !

Vos devoirs de vacances 2nd degré : dossiers à rendre sur moodle. Faire relire, suivre avec exactitude les consignes. Pas de fêtes ! N'oubliez pas d'y inclure les éléments étudiés à l'ISFEC. Soumettez-les en avance plutôt qu'à l'heure. C'est typiquement le dernier jour que les sites bugent quand tout le monde s'y met à la fois (cf. mouvement)

INFO PRATIQUE DU MOIS : j'ai un élève pénible !

C'est un travail d'équipe : PP, CPE, enseignants de la classe, ne gérez jamais en solo. Colles et exclusions doivent être l'exception. Et vos règles doivent demeurer claires. Si vous faites une promesse de sanction ou de récompense, appliquez-là, sinon vous perdriez toute crédibilité !

Le saviez-vous ? La convocation à un conseil de discipline doit suivre des règles très précises pour être légale. Par exemple, la convocation des délégués des parents d'élèves est obligatoire. L'élève concerné peut même être accompagné d'un avocat.

Janvier 2021 : nos meilleurs voeux pour la nouvelle année !

C'est fait, vous avez rendu vos dossiers sur Moodle (2nd degré).

Encore deux autres à compléter pour les lauréats de l'interne. Et deux oraux à préparer à l'externe. Puisque l'un se rapporte à la présentation du déroulé d'un projet, commencez à le préparer et le mettre en place : un projet de dernière minute n'aura pas la même qualité. N'oubliez pas que vous pouvez travailler avec autant d'acteurs internes ou externes de l'école que vous le souhaitez, pour peu que leur apport soit pertinent.

TIC(E) : ne sont jamais la finalité de votre cours, mais peuvent y contribuer grandement. Ne pas hésiter à les inclure de temps à autre. Vous pouvez aussi ouvrir un blog pour y poster les travaux de vos élèves ou tout document intéressant.

Mouvement de l'emploi : c'est obligatoire pour les maîtres contractuels provisoires = stagiaires !

Une fiche vous sera remise par votre secrétariat pour vous déclarer au mouvement; vous pouvez alors demander le changement de région si vous le souhaitez. Il vous faudra alors vous informer des dates du mouvement de la nouvelle académie.

Le mouvement, c'est compliqué ?

Oui, ça l'est. C'est pour cette raison que vous êtes invité(e)s à assister à des réunions syndicales dans chacun de vos départements. Les dates et lieux vous seront communiqués par mail et sur la page Facebook @fepcfdtbretagne

INFO PRATIQUE DU MOIS : je suis en arrêt !

Pour tout arrêt de plus de 36 jours calendaires, vous serez d'office placé(e) en **prolongation** de stage à la rentrée suivante, suivant les mêmes modalités d'évaluation, juste en décalé.

Les priorités d'attribution de poste de néo-titulaire demeurent inchangées.



Février 2021 : début des portes ouvertes 2nd degré

Est-ce obligatoire, même un samedi ? Oui. Les portes ouvertes sont un moment essentiel de la vie de l'établissement. Les futurs élèves et leurs parents viennent découvrir l'école, les enseignants et leurs projets.

Inspection IPR : depuis 2018, certaines matières n'en font plus auprès des stagiaires (en LV notamment), sauf en cas de procédure d'alerte de la part de votre CE.

Premiers rapports de stage. Vous pouvez encore ajuster bon nombre de problèmes. Échanger, discuter, trouver d'autres outils, techniques, essayer. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions concernant ces rapports.

Moins de cours ISFEC : c'est le moment d'explorer d'autres cours, même et surtout d'autres matières! C'est un temps d'exploration, une opportunité de stagiaire, avec des idées à collecter du fond de la classe !

20 février au 8 mars, zone B : Bonnes vacances !



Mars 2021 : vivement le printemps !

Déclaration informatique au mouvement breton : vous avez besoin de votre NUMEN (à demander au secrétariat de votre établissement). Vous recevrez des mails à ce propos.

INFO PRATIQUE DU MOIS : ça coûte cher d'être stagiaire !

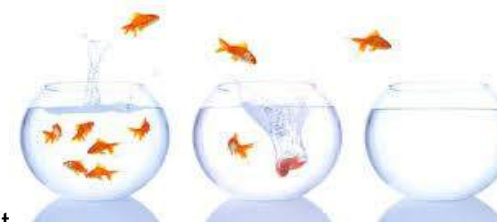
Tout à fait. Et il existe donc des dispositions lors de votre déclaration d'impôts. Déclarez en frais réels ! Ici une liste non-exhaustive pour réduire vos impôts au maximum -même si vous êtes actuellement non-imposable, plus que les autres taxes et aides CAF entre autres sont aussi calculées sur cette déclaration et le quotient final :

- frais de déplacement : kilométrage pour se rendre dans votre école comme pour se rendre en formation (lauréats de l'externe).
- vos frais de bureautique : ordinateur, cartouches imprimante, livres...et 50% de votre abonnement internet !
- déclarer votre espace de bureau, au prorata de votre logement. Si votre bureau fait 1/6 de votre habitation, c'est aussi 1/6 de votre taxe d'habitation, taxe déchets, etc. que vous déclarez.
- votre cotisation syndicale !

Avril 2020 :

le mouvement, c'est maintenant !

24 avril au 10 mai inclus (zone B) : Bonnes vacances !



Le site du 1er degré est

<https://portail.ac-rennes.fr/amappri/login.htm>

Le site du 2nd degré est <https://bv.ac-rennes.fr/mvtprive>

Vous avez besoin de votre NUMEN -à demander à votre secrétariat.

1er degré : indiquez votre ordre de préférence des 4 départements.

2nd degré : planifiez vos vœux. Vous pouvez faire jusqu'à 20 choix. Indiquez systématiquement les 4 départements bretons dans vos derniers vœux afin d'éviter au maximum une expatriation hors de l'académie. Chaque matière est différente et *les postes se raréfient pour bon nombre de matières.*

Faites vérifier vos vœux par un représentant syndical, la personne la plus à même de valider vos choix. Contacts dans vos départements en dernière page.

ATTENTION ! Tous les ans, des collègues manquent cette étape essentielle du mouvement en s'y prenant bien trop tard. Souvent, le site bugge jusqu'à 24 heures avant la date limite. **Saisissez vos vœux dès le début du mouvement,** quitte à les changer avant la fin.

Une fois le mouvement complété en ligne, il est OBLIGATOIRE d'envoyer par **courrier électronique** ou **une lettre indiquant que vous souhaiteriez vous joindre à leur équipe.** Vous avez 5 jours ouvrés après la clôture des vœux. L'ajout d'un curriculum vitae n'est pas obligatoire. Ne pas prendre contact permet un refus du CE.

Priorités au mouvement : elles dépendent du concours que vous avez obtenu. Vous serez placé(e) après les collègues en perte d'heures (A), puis les titulaires changeant de poste (B). Puis vous (C externe, D interne). Vous suivront : les nouveaux lauréats de l'année puis DA.

INFO PRATIQUE DU MOIS : ma situation personnelle

Maintenant que je suis syndiqué(e), je fais part des éléments spécifiques de ma situation que j'aimerais voir pris en compte lors du mouvement de l'emploi, auprès de mon représentant syndical à la CCMA, qui saura être attentif à ne pas alourdir ma situation familiale ou de handicap en veillant à ce que le poste proposé soit adapté au mieux à ma situation. Mes infos demeurent confidentielles.

Mai & Juin 2020 : this is the end !

Courage pour les oraux et derniers écrits ! N'hésitez pas à faire relire, vous entraîner, et ne pas avoir à y revenir !

Résultats du mouvement : vous serez contacté(e) pour votre nouveau poste. Vous devez, dans les 24 heures, contacter votre nouvel établissement afin de rencontrer la direction. Vous signerez alors votre accord pour le poste. En cas de refus, nous contacter immédiatement ! L'affectation définitive (sous condition de validation du stage) n'intervient qu'à la suite de la tenue de la CCMA & CCMI. Le travail préparatoire dans les commissions de l'enseignement catholique ne sont que des propositions. Si le poste sur lequel vous êtes nommé(e) ne vous convenait pas, vous pourrez vous remettre au mouvement l'année suivante : vous aurez alors plus de priorité, et pourrait faire valoir des priorités d'éloignement familial ou situation de handicap.

Prise en charge des frais de changement de résidence : c'est possible ! Retrouvez la fiche sur notre site fepcfdt-bretagne.bzh

Jury de validation (EQP) : contactez-nous si vous y êtes convoqué(e). Cet entretien se prépare (fiche sur notre site). Trois possibilités : la validation, le renouvellement, le refus définitif. 2nd degré : ce jury est constitué de deux chefs d'établissement et de trois IPRs. 10 min de présentation de votre année + 10 min d'entretien. Vous recevrez la réponse *en principe* une semaine plus tard.

Fin d'année, des élèves sont en examen. Puis en vacances. Vous finissez après les journées de clôture de l'année et de préparation de la rentrée auprès de votre/vos nouveaux établissements.

6 juillet 2021.... dernier jour, ça y est, c'est terminé !



VOS CONTACTS FEP-CFDT PAR DÉPARTEMENT



22 – Côtes d'Armor
93, Bd Édouard Prigent
22099 St Briec Cedex 09
tél : 02 96 94 00 99
fepcfdt22@gmail.com

29 – Finistère
9, Rue de l'observatoire
29218 Brest Cedex 1
tél : 02 98 33 64 25
finistere@fep.cfdt.fr

35 – Ile et Vilaine
10, Bd du Portugal
35208 Rennes Cedex 2
tél : 02 99 86 34 65
ille.et.vilaine@fep.cfdt.fr

56 – Morbihan
78, Bd Cosmao du Manoir
56100 Lorient
tél : 02 97 88 02 83
morbihan@fep.cfdt.fr

Vous pouvez nous joindre par mail de préférence, mais aussi en MP sur notre page facebook : [fepcfdtbretagne](https://www.facebook.com/fepcfdtbretagne)
Notre site Internet : fepcfdt-bretagne.bzh



Vos élus CCMI (mouvement), 1er degré

Martine Le Gall
Stéphanie Lethuillier

martinelegall.fepcfdt29@gmail.com
fepcfdt22@gmail.com

Vos élus CCMA (mouvement), 2nd degré:

Côtes d'Armor : Sylvie Hernot
Finistère : Isabelle Guégan
Ile-et-Vilaine : Olivier Schouten
Morbihan : Youenn Le Ret

fepcfdt22@gmail.com
lguegan2956@gmail.com
oschoutenfepcfdt35@gmail.com
youennlr@gmail.com

**“L'éducation, c'est la famille qui la donne ;
l'instruction, c'est l'État qui la doit”.**

Victor Hugo (1802 - 1885)

Cfdt:

**Bulletin d'adhésion
Spécial Stagiaire 2020-21**

FEP

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../.....

Adresse personnelle :

Code postal : _____ Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Établissement :

Code postal : _____ Ville :

1er degré 2nd degré. Matière enseignée :

Je souhaite être affilié(e) au syndicat : 22 29 35 56

NB : expédiez votre bulletin à l'adresse du syndicat choisi (p.16)

J'opte pour le PAC (Prélèvement Automatique de la Cotisation)

Ne pas oublier : joindre un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) et l'autorisation de prélèvement SEPA (au verso). L'autorisation de prélèvement est valable jusqu'à notification contraire de votre part par simple mél à votre syndicat. Les prélèvements auront lieu chaque mois.

Je ne désire pas opter pour le PAC et je règle la totalité de ma **cotisation annuelle** par chèque à l'ordre de la FEP-CFDT. (12x9=108€)

Je recevrai une attestation fiscale en mars 2021 pour déduction des impôts sur revenus 2020



Ma cotisation mensuelle 2020-21 est de 9€ 66% déductible des impôts, soit 3€ réel



Paiement récurrent (répétitif)

A..... le...../...../.....

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

À REMPLIR PAR LE FUTUR ADHÉRENT

Recto
Référence unique du mandat (RUM) délivré par le syndicat :

Le "mandat de prélèvement SEPA" est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA). En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : A/ la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ; B/ votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :
• dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
• sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Nom / Prénom du débiteur

Adresse
N° et nom de la rue

Code postal

Ville

Pays

Coordonnées du compte N° IBAN
Identification internationale du compte bancaire

N° BIC
Code international d'identification de votre banque

Nom du syndicat CFDT créancier

ICS (identifiant créancier SEPA)

Adresse N° et nom de la rue

Code postal

Ville

Pays

Vos droits concernant le mandat sont disponibles auprès de votre banque.

Signature de l'adhérent :

.....